

(N^o 120.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la requête du Sieur *Jean-Baptiste Carlot*, em- ployé au bureau du Receveur des Douanes à Fayt-le-Franc (Hainaut.)

(Voir le N^o 194 session 1843-1844, de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête du 5 octobre 1843, Jean-Baptiste Carlot, domicilié à Fayt-le-Franc, canton de Dour, province de Hainaut, a demandé la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Bellignies, village limitrophe de la Belgique, le 14 mars 1809; trois ans après sa naissance son père est venu s'établir avec toute sa famille à Fayt-le-Franc où il possède un établissement de brasserie très-prospère; le pétitionnaire est employé depuis quelques années chez le receveur de la douane dans la commune qu'il habite. Les renseignements recueillis par les autorités lui sont entièrement favorables; sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 28 février dernier, par 42 suffrages contre 6.

DE HAUSSY, Rapporteur.